

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 janvier 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Clément Gignac, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale
7. Rapport de la directrice générale ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher ;
9. Adoption du Règlement 2018-253 concernant la Politique sur le harcèlement ;
10. Adoption du Règlement 2018-254 concernant la Politique sur l'utilisation des outils informatiques ;
11. Adoption du Règlement 2018-255 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;
12. Adoption du Règlement 2018-256 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
13. Désignation d'un représentant à la CBJC ;
14. Dossier Hôtel de ville ;
15. Autres sujets ;
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-001-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.

CA-002-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2017 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2017;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2017.

CA-003-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de décembre 2017 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2018.

CA-004-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

En l'absence de Mme Ouellet, Mme Viviers dépose aux membres du conseil le rapport mensuel pour le mois de décembre 2017. Elle dépose également un tableau cumulatif des permis déposés durant l'année 2017.

CA-005-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport mensuel de décembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil copie d'une lettre reçue du ministère de la Sécurité publique confirmant que nous recevrons un montant de 11 461 \$ à titre d'aide financière du MAMOT pour les services de la Sûreté du Québec.

CA-006-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8.- Demande de dérogation mineure pour le 888, chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté à une prochaine réunion, le dossier n'ayant pu être étudié par le Comité consultatif en urbanisme.

9. Adoption du Règlement no 2018-253 concernant une Politique sur le harcèlement

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2018-253 décrétant l'adoption d'une Politique sur le harcèlement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-253 et renoncent à sa lecture.

CA-007-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le règlement numéro 2018-253 tel que rédigé.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

10.- Adoption du Règlement 2018-254 concernant une Politique sur l'utilisation des outils informatiques

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement 2018-254 décrétant l'adoption d'une Politique sur l'utilisation des outils informatiques.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-254 et renoncent à sa lecture.

CA-008-2018 Sur proposition de M. Yvan Duval, dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil adopte le Règlement 2018-254, tel que rédigé.

ADOPTÉ

11.- Adoption du Règlement 2018-255 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement 2018-254 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-255 et renoncent à sa lecture.

CA-009-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil adopte le Règlement 2018-255, tel que rédigé.

ADOPTÉ

12.- Adoption du Règlement 2018-256 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le Maire, monsieur Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement 2018-255 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2018-256 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CA-010-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil adopte le Règlement 2018-256, tel que rédigé.

ADOPTÉ

13.- Désignation d'un représentant à la CBJC (Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier)

Mme Viviers mentionne qu'avec le départ de M. Claude Lessard, la ville n'a plus de représentant au sein de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier. M. Claude Tessier propose la nomination de Mme Jocelyne Boivin qui accepte d'y siéger comme représentante de la ville.

CA-011-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil désigne Mme Jocelyne Boivin comme représentante au sein de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉ

14.- Dossier Hôtel de Ville

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il attend les résultats de l'analyse du projet d'Hôtel de ville qui devraient être remis avant la fin du mois. Après discussion, il est convenu que le site le plus approprié pour la construction de l'Hôtel de ville est le terrain situé entre le Club nautique et la résidence du 362 Thomas-Maher, près du chemin Thomas-Maher.

Un comité est formé pour la réalisation de ce projet. Le président est M. Claude Tessier à qui se joignent Mme Jocelyne Boivin, M. Jacques Tessier et M. Jean-Sébastien Sheedy. M. Croteau suggère également que MM. Alain Roy et Denis Lepinay soient contactés pour se joindre au comité vu leur expertise dans ce domaine.

M. Claude Tessier rencontrera les architectes avec M. Croteau et M. Jacques Tessier la semaine prochaine et nous fera rapport.

15.- Autres sujets

Comités en environnement et d'urbanisme

Il est suggéré de procéder à la formation d'un nouveau Comité en environnement dont M. Claude Tessier est président. Il est suggéré de transmettre une lettre aux membres actuels des comités d'environnement et d'urbanisme pour connaître leurs intentions pour la continuité du Comité.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Nomination d'un représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Mme Viviers mentionne qu'il faut renouveler le mandat du représentant à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Sur proposition de M. Claude Tessier, il est convenu de désigner M. Jacques Tessier comme représentant, qui accepte ce mandat.

CA-012-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu que ce Conseil désigne M. Jacques Tessier comme représentant au sein du Conseil d'administration de la RRGMRP.

ADOPTÉ

16.- Période de questions

Un citoyen souligne le fait qu'il semble que les batteries pour l'internet semblent plus faibles et ne plus avoir la même efficacité qu'au départ lorsqu'il y a des pannes d'électricité. Mme Viviers vérifiera auprès de Mme Josée Lampron de la Coopérative de Câblodistribution.

17.- Levée de la séance

La séance est levée à 19h50.

CA-013-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h50.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire